



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 MAI 2026 À 18 H 30 AU 331 RUE DU COUVENT,
MANIWAKI (QUÉBEC) J9E 1H5

Rencontre hybride dans les trois (3) pôles

11, chemin de Blue Sea à Gracefield (École Sacré-Cœur de Gracefield)

250, chemin de la Chute à Mansfield-et-Pontefract (École secondaire Sieur-de-Coulonge)

331, rue du Couvent à Maniwaki (Centre administratif)

PRÉSENCES :

Madame Nadine Carpentier, directrice générale;

Madame Sabrina Devlin, présidente;

Madame Katherine Fiset, vice-présidente;

Madame Dominique Hewitt, administratrice;

Madame Julie Carle, administratrice;

Madame Julie Martin, administratrice;

Madame Joëlle Laroche, administratrice;

Madame Catherine Letendre, administratrice;

Madame Kelly Tremblay, administratrice;

Madame Sabrina Turcotte, administratrice;

Madame Valérie Bouffard, administratrice;

Madame Lisa Danis, administratrice;

Monsieur Guillaume Bernier, administrateur;

Monsieur Richard Leblanc, administrateur.

ABSENCES MOTIVÉES

Madame Annie Lyrette-Fortin.

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

La présidente du conseil d'administration, madame Sabrina Devlin, salue les administrateurs présents à la rencontre.

Elle constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 31.

CSSHBO-034-2025-26

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2026

CONSIDÉRANT les articles 163 et 164 de la Loi sur l'instruction publique relatifs à la tenue de séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT la convocation faite par le secrétaire général le 28 mai 2026;

CONSIDÉRANT le quorum atteint;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Martin ET APPUYÉ par madame Katherine Fiset que l'ordre du jour suivant de la séance extraordinaire du 28 mai 2026 soit adopté :

1. Ouverture de la rencontre extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2026;
3. Adoption des critères de répartition des ressources 2026-2027;
4. Adoption de la structure administrative 2026-2027;
5. Rénovation salle polyvalente – pavillon Poupore – 24-25-MDB-011L;
6. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Joëlle Laroche se joint à la rencontre.

Monsieur Richard Leblanc quitte la rencontre.

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-035-2025-26 3. Adoption des critères de répartition des ressources 2026-2027

La présidente du comité de vérification, madame Valérie Bouffard, revient sur la rencontre du comité de vérification qui a eu lieu avant la présente séance extraordinaire. Les membres du comité ont reçu un exposé complet de madame Manon Riel, directrice des ressources financières, afin d'expliquer les éléments du document et les changements prévus aux critères en 2026-2027.

Madame Bouffard explique que les directions d'écoles et de centres se retrouvent en majorité sur le comité de répartition des ressources et qu'il participe à l'élaboration des critères. Elle explique que les objectifs généraux dans la répartition des ressources sont d'assurer la réussite éducative, assurer la persévérance des élèves en plus de répondre aux besoins de chaque milieu.

Dans un autre ordre d'idée, elle rappelle qu'il est important d'assurer l'imputabilité des décisions prises en plus de prévoir l'équilibre budgétaire.

Par la suite, la présidente du comité de vérification explique qu'il y a un regroupement prévu au niveau des mesures. Leur nombre a été réduit. Elle indique que cette réforme permet une certaine latitude aux écoles pour offrir le service à l'élève.

Le Centre de service ne note pas non plus de surprises majeures au niveau de l'indice de milieu socio-économique. Toutes les écoles se retrouvent avec un indice de 8 à 10.

Elle assure aux membres cependant que l'aide à l'alimentation demeure une mesure protégée. Elle mentionne que l'année sera une année de transition permettant aux directions d'ajuster et décider l'année prochaine comment les mesures pourraient être distribuées.

La présidente du comité de vérification indique qu'un nouveau critère stipule que le Centre de services scolaire doit donner 20 % du budget aux écoles. Elle mentionne que le Centre de services scolaire satisfait déjà ce critère, puisque déjà 60 % des mesures sont distribués dans les écoles.

Finalement, madame Bouffard indique qu'il n'y a pas de coupure prévue selon les paramètres de consultation et que le budget devra être équilibré. Madame Bouffard, indique que, selon les explications fournies, elle recommande, tout comme les autres membres du comité, l'approbation des critères de répartition des ressources.

À la suite d'une question d'un administrateur à savoir comment le Centre de services scolaire fera pour s'assurer que les mesures sont dépensées correctement, la directrice générale indique qu'un suivi des dépenses sera réalisé pour chacune des mesures.

- CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- CONSIDÉRANT

l'étude des critères de répartition des ressources réalisée par le comité de vérification;
- CONSIDÉRANT

la recommandation par le comité de répartition des ressources d'approuver les critères de répartition des ressources pour l'année scolaire 2026-2027;
- IL EST PROPOSÉ

par madame Dominique Hewitt **ET APPUYÉ** par madame Sabrina Turcotte d'approuver les critères de répartition des ressources pour l'année 2026-2027 du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-036-2025-26

4. Adoption de la structure administrative 2026-2027

Madame Julie Carle remet en question les critères ayant servi à l'analyse menant à l'ajout de directions adjointes dans certaines écoles primaires.

La directrice générale explique que cette orientation vise avant tout à assurer une gestion de proximité auprès des établissements. Elle souligne notamment les impacts liés aux nouvelles responsabilités en matière d'évaluation du personnel enseignant, lesquelles entraîneront un nombre important de rencontres et de suivis sur l'ensemble du territoire du CSSHBO.

La complexité croissante des dossiers liés aux plaintes et aux diverses obligations administratives a également été prise en considération dans l'analyse. La direction générale précise que des réflexions se poursuivent afin de mettre en place une structure administrative efficiente, cohérente et viable à long terme.

Dans cette perspective, elle réitère son intention de présenter une vision de la structure administrative s'échelonnant sur les trois prochaines années afin d'assurer une meilleure stabilité organisationnelle et de faciliter la planification des ressources.

Enfin, la directrice générale rappelle que l'ajout de directions adjointes dans les écoles primaires s'inscrit dans une démarche amorcée et intégrée à la structure administrative depuis 2023.

- CONSIDÉRANT

l'article 134 du Document consolidé concernant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal;
- CONSIDÉRANT

les consultations effectuées auprès des associations de cadres;
- CONSIDÉRANT

le plan stratégique et les actions prioritaires du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
- IL EST PROPOSÉ

par madame Lisa Danis ET APPUYÉ par madame Valérie Bouffard, que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais:

ADOpte la structure administrative des gestionnaires pour l'année scolaire 2025-2026 telle que proposée par la directrice générale, madame Nadine Carpentier.
PUBLIE la structure administrative sur le site Web du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-037-2025-26

5. Rénovation salle polyvalente – pavillon Poupore – 24-25 – MDB-011L

- CONSIDÉRANT

les allocations reçues du Ministère dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments »l pour l'année financière 2024-2025;
- CONSIDÉRANT

que le Centre de services scolaire a procédé à un (1) appel d'offres public et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mai 2026 à 14 h;

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a reçu une seule soumission conforme de DLS Construction Inc. au montant de cinq cent soixante-trois mille dollars (563 000,00 \$);

Entreprise	Coût (excluant les taxes)
DLS Construction Inc.	563 000,00 \$

CONSIDÉRANT qu'en respect de la clause 18 du chapitre C-65.1, r. 5 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, monsieur Charles Pétrin a demandé un prix révisé et reçu un nouveau prix de cinq cent trente-trois mille deux cents dollars (533 200,00 \$);

CONSIDÉRANT les estimations de l'ingénieur Cédric Lalande de DWB Consultants et de l'architecte Elisabeth Laurin de PLA Architectes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Pétrin, directeur du service des ressources matérielles et technologiques, de ne pas accepter la plus basse soumission conforme en raison du montant plus élevé que le budget alloué par le Ministère et les estimations réalisées par les professionnels à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Martin **ET APPUYÉ** par madame Joëlle Laroche;

D'ANNULER le présent appel d'offres et de refuser la plus basse soumission ;

DE REVOIR l'ampleur du projet et de procéder ultérieurement à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame Sabrina Devlin de clore la présente séance à 19 h 03. La prochaine rencontre est prévue en présentiel à Sieur-de-Coulonge le 30 juin prochain.

Sabrina Devlin
Présidente

Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

